

G.C.
GENDARMERIE NATIONALE
COMMANDEMENT REGIONAL
DE LA GENDARMERIE DE LA
IX^e REGION MILITAIRE
COMPAGNIE AUTONOME DE
GENDARMERIE DE LA CORSE

DIRECTION
GENDARMERIE
11 AVRIL 1950
Destination:

AJACCIO , le 30 Mars 1950

VU
LE
DIRECTEUR

- R A P P O R T -

N° 139/4

du Lieutenant-Colonel LAURENS , Commandant la
Compagnie Autonome de Gendarmerie de la Corse ,

sur l'état d'esprit du personnel de la Compagnie .

CONFIDENTIEL

VU
LE SOUS-
DIRECTEUR

-:-:-:-

-:-

11 AVR 1950

2588

- DESTINATAIRES -

REFERENCE : Note n° 317/GEND.P. du 5 Septembre 1944 .

- Monsieur le MINISTRE
de la DEFENSE NATIONALE - DIRECTION de
la GENDARMERIE et de
la JUSTICE MILITAIRE
Sous-Direction de la
GENDARMERIE -

I - ETAT D'ESPRIT DES OFFICIERS -

a) - Appréciation d'ensemble :

Le moral des Officiers de la Compagnie est satisfaisant .

deux exemplaires ,
dont un directement
et l'autre s/c. de
Monsieur le Général
Commandant la 9^{ème}
Région Militaire ,

Mais il ne faut pas dissimuler que la majorité
des Officiers désire revenir en France continentale ,
le plus tôt possible , pour échapper à un isolement
rendu très sensible par l'insularité et des conditions
de vie très difficiles .

à MARSEILLE .

b) - Causes particulières d'influence sur l'état
d'esprit -

- Monsieur le GENERAL
Inspecteur Général
de la GENDARMERIE,
à COURBEVOIE (Seine)

I° - Vie professionnelle -

Carrière ;

- Monsieur le COLONEL
Commandant la GEN-
DARMERIE NATIONALE
de la 9^{ème} Région
Militaire ,

Deux facteurs influent défavorablement sur la
carrière des Officiers de Gendarmerie et sur l'attrait
qu'elle peut exercer sur les candidats éventuels . Ce
sont le reclassement et l'avancement .

à MARSEILLE .

Le maintien des parités d'indice avec les
Officiers des Corps de Troupe met les Sous-Lieutenants
et Lieutenants de Gendarmerie à un niveau inférieur à
celui des Adjudants-Chefs de l'Arme .

...../.....

Ce déclassement à l'intérieur de la Gendarmerie ne peut manquer d'avoir des conséquences très fâcheuses sur le recrutement des Officiers provenant des Chefs de Brigade .

Les fonctions des militaires de la Gendarmerie s'apparentent si étroitement à celles des fonctionnaires de la Police qu'il est plus logique et plus juste d'harmoniser les indices avec ces derniers plutôt qu'avec les militaires des Corps de Troupe .

Les avantages pécuniaires qui en résulteraient sanctionneraient la technicité acquise, les responsabilités supportées et les dangers journalièrement courus par les militaires de tous grades de la Gendarmerie qui sont , au service de la société et de la Nation , en constant état de mobilisation .

D'autre part , l'avancement dans l'Arme se ralentit au point d'être moins rapide que dans les Corps de Troupe . Les perspectives apparaissent encore plus sombres .

Il y a dans cet état de fait un élément qui est de nature à écarter les candidats des Corps de troupe qu'une brillante carrière dans l'Arme était susceptible d'attirer .

La compétition sera moins vive . La sélection jouera peu . La valeur du corps des Officiers et , par voie de conséquence , celle de la Gendarmerie elle-même , tendront à baisser .

Commandement :

Les difficultés de commandement sont à la fois d'ordre général et d'ordre particulier , c'est-à-dire inhérents à la Corse .

Dans le premier cas , les Officiers de Gendarmerie comparent, avec une légitime amertume , les moyens matériels mis à la disposition des C.R.S. et ceux qui sont attribués à notre Arme .

Avec ses crédits toujours diminués , parcimonieusement accordés la Gendarmerie tend à perdre son prestige et son efficacité . Le personnel se laisse gagner par le découragement . Les cadres luttent, mais avec le sentiment qu'ils ne pourront jamais obtenir la satisfaction de commander des unités bien habillées, parfaitement équipées en matériel automobile et en matériel technique . On peut espérer que l'octroi à la Gendarmerie d'un budget propre , non lié à celui de l'Armée, serait de nature à faire attribuer à notre Arme des crédits suffisants par un Parlement en très grande majorité favorable .

En Corse , les difficultés matérielles, signalées plus haut, sont aggravées par l'absence d'Officiers à la tête de nombreuses Sections . Il existe 4 vacances sur 10 .

- au Groupe d'AJACCIO ; la Section de VICO est vacante , la Section de BONIFACIO est commandée par un Adjudant-Chef .

- au Groupe de BASTIA ; les Sections de CERVIONE et de GHISONACCIA sont commandées par des Sous-Officiers .

...../.....

Ces gradés font preuve dans leur commandement d'une conscience d'une activité très louables . Mais ils ne peuvent , malgré tous leurs efforts , avoir le poids d'un Officier , aussi bien dans le commandement du personnel que dans leurs relations avec les autorités .

L'exercice du commandement est délicat . Le goût des recommandations rend les sollicitations particulièrement nombreuses dans tous les domaines .

Le relief de l'île , l'état des routes , la durée des trajets , l'insuffisance des transports publics causent l'isolement de nombreux postes .

Les contacts des Officiers avec le personnel sont plus rares , en raison de la faible allocation d'essence , que dans une Légion de la France continentale .

Il serait souhaitable qu'une attribution plus forte de carburant permette aux Officiers d'être plus près d'un personnel souvent jeune , isolé , sans expérience et , fréquemment , sans gradé .

2° - Vie matérielle -

- Solde et indemnités -

La vie en Corse atteint un niveau sensiblement plus élevé qu'en France continentale . L'indice est de 40 % supérieur pour la moyenne de tous les produits de première nécessité , qui sont importés et sont grevés de frais de transport maritime .

Il est indispensable d'allouer au personnel servant en Corse une prime spéciale d'insularité qui ait pour effet d'augmenter la solde nette de 25 % .

Le coût de la vie en Afrique du Nord , où les ressources locales sont bien supérieures à celles de la Corse , est moins élevé . Cependant , une indemnité équivalente à un tiers de la solde nette est attribuée au personnel qui y stationne .

Il y aurait une mesure d'équité urgente à prendre en faveur des militaires servant en Corse pour leur donner le sentiment qu'ils ne sont pas oubliés et que la sollicitude éclairée du Commandement leur est accordée , sans réserve , dans leurs difficultés journalières de vie .

La cause principale de la désaffection des Officiers , pour servir en Corse , réside dans la cherté excessive de la vie . Elle disparaîtra quand l'indemnité demandée aura rétabli des conditions matérielles analogues à celles des Officiers servant en France continentale ou en Afrique du Nord .

Actuellement , les Officiers et le personnel Sous-Officiers de la Gendarmerie ont le sentiment d'être durement sanctionnés dans leur vie familiale . Leur moral ne peut que s'en ressentir . La volonté de s'évader de l'île est toujours aussi vive .

...../.....

- Habillement -

L'Officier dépense en moyenne de 35.000 à 45.000 francs par an pour son habillement réglementaire. Cette somme est supérieure à la différence des soldes d'un Lieutenant ancien et d'un Adjudant-Chef.

Il en résulte que l'Adjudant-Chef a un pouvoir d'achat supérieur à celui d'un Lieutenant ancien.

Cette constatation d'un état de fait, illogique et démoralisant pour l'Officier, devrait conduire le Commandement à autoriser le renouvellement gratuit des effets jugés indispensables à l'exercice de la fonction, ou à octroyer une prime d'habillement aux Officiers.

D'autre part, l'imputation aux détenteurs, des effets du paquetage de campagne reversés en mauvais état par les Officiers, lors de leur retour à la vie civile, prévue par la Feuille de Renseignements n° 01.442/Gend/A.M., du 12 Janvier 1950, semble peu heureuse.

- Logement -

Dans l'ensemble assez satisfaisant, bien qu'il se présente souvent sans un confort suffisant.

3° - Vie dans la Société et rapports avec les autorités -

La gêne dans laquelle se trouve l'Officier le contraint à une vie très effacée et difficile. Elle lui interdit de participer aux diverses manifestations ou réunions de société.

Cet effacement n'est pas de nature à rehausser le prestige de la Gendarmerie.

Les autorités, toutefois, ont une haute opinion des Officiers de l'Arme et prodiguent leurs marques d'estime.

4° - Evénements importants -

Néant.

5° - Cas d'objection de conscience -

Néant.

...../.....

II - ETAT D'ESPRIT DES SOUS-OFFICIERS -

a)- Appréciation d'ensemble -

L'état d'esprit du personnel sous-officier apparaît satisfaisant dans l'ensemble .

Son moral n'est qu'assez bon et reste particulièrement sensible .

La majorité du personnel sous-officier , originaire du Continent , désire fortement quitter la Corse pour retourner en France continentale ou servir dans les territoires de la France d'Outre-Mer . La Compagnie reçoit très peu de sous-officiers venus volontairement servir en Corse .

Tous les sous-officiers sont vivement inquiets des relèves des Légions de Marche d'Extrême-Orient .

b)- Causes particulières d'influence sur l'état d'esprit -

1°- Vie professionnelle -

Carrière :

La campagne d'Indochine , le ralentissement général de l'avancement et les désavantages particuliers d'avancement pour le personnel servant en Corse , pèsent lourdement sur la carrière des sous-officiers de la Compagnie .

Les gradés et gendarmes sont mécontents d'entrer, en qualité de troupes combattantes, dans le Corps expéditionnaire d'Indochine .

Ceux qui sont désignés pour les relèves s'efforcent d'y échapper . Un Maréchal des Logis-Chef et un gendarme, inscrits au tableau d'avancement et figurant sur la liste de tour de départ , se sont fait rayer pour ne pas être désignés à la relève d'Avril 1950 .

Les gendarmes susceptibles de concourir pour l'avancement ne le font que si leur situation de famille les met à l'abri d'une désignation pour les T.O.E.

Les candidats à la Gendarmerie , toujours nombreux en Corse , commencent à se faire plus rares .

Il est à craindre que cette situation , due à l'existence des Légions de Marche en Indochine , ne mette en danger la valeur de l'encadrement et du recrutement de l'Arme .

...../.....

La C.M. n° 6.021/GEND.T. , du 9 Février 1950 , apporte des restrictions sévères à l'avancement du personnel , bien que de nombreuses vacances de gradés existent à la Compagnie . La C.M. n° 7.465/GEND.PSO. , du 20 Février 1950 , donne une "prime" aux militaires inscrits au tableau d'avancement , volontaires pour servir en Corse , en prononçant leur promotion le jour de l'embarquement .

A cette mesure , nécessaire pour permettre de combler les vacances trop nombreuses , devrait être liée la promotion au grade supérieur des sous-officiers inscrits au tableau d'avancement de la Compagnie .

Ces derniers , en effet , constatent qu'ils sont lésés par rapport à leurs camarades du Continent , pour la seule raison , souvent indépendante de leur volonté , qu'ils servent actuellement en Corse depuis plusieurs années .

La promotion de ces sous-officiers est d'autant plus souhaitable que ceux-ci ne peuvent bénéficier des avantages d'avancement offerts par la C.M. n° 54.451/GEND.PSO. , du 20 Décembre 1949 , aux volontaires pour les Légions d'Afrique du Nord , car leurs demandes de mutation sont rejetées , en raison des déficits dans les effectifs de la Compagnie .

- Instruction -

L'instruction reste une des tâches essentielles des Commandants de Brigade , car le personnel est souvent jeune , inexpérimenté , et la composition des unités est constamment mouvante .

En outre , le fort déficit en cadres rend l'enseignement plus difficile et la formation du personnel plus lente .

L'absence des fiches d'instruction traitant de la majeure partie du programme d'instruction de 2ème année est très regrettable. Le Commandant de Compagnie a fait établir 35 fiches d'instruction provisoires par les Officiers Commandants de Section , l'Adjoint Administratif et l'Officier Comptable Deniers . Ces fiches ont été ronéotypées pour en doter chaque brigade .

- Commandement -

L'exercice du commandement est rendu difficile en Corse par la faiblesse actuelle des effectifs .

Les vacances représentent 23 % de l'effectif sous-officiers . De nombreux postes fonctionnent à trois unités .

...../.....

En cas d'indisponibilité d'un gendarme de ces brigades, le commandement est obligé de détacher un gendarme d'une brigade moins nombreuse en personnel. Ces détachements entraînent des frais pour l'Etat et, souvent, des inconvénients sérieux pour les détachés, au point de vue familial.

Le service perd de son efficacité et le moral du personnel est sensible à des conditions de travail plus dures.

La réunion de pelotons supplétifs vide complètement les brigades et arrête tout travail.

2° - Vie matérielle -

La vie matérielle du sous-officier est pleine de difficultés de tous ordres, dues à la faiblesse de son pouvoir d'achat en Corse, au climat malsain dans de nombreux postes, à l'inconfort total de certaines casernes et au ravitaillement difficile en denrées alimentaires et même en eau pendant l'été.

Cette vie matérielle, si pénible, pousse les sous-officiers originaires du Continent à quitter la Corse le plus rapidement possible. Les demandes de passage aux Colonies sont journalières.

- Soldes et indemnités -

Le reclassement n'a pas donné satisfaction à tout le personnel.

La situation des gendarmes est angoissante devant le coût de la vie, particulièrement en Corse. Les privations s'étendent à l'habillement, à l'alimentation et à l'instruction même des enfants.

La cherté de la vie dans l'île rend le pouvoir d'achat du personnel inférieur de 40 % à celui qu'il aurait en France continentale. Il est indispensable d'allouer au personnel servant en Corse, une indemnité spéciale de cherté de vie ou d'insularité d'un montant au moins égal à 25 % de la solde nette. En Afrique du Nord où le coût de la vie est moins élevé, les militaires bénéficient d'une indemnité égale au tiers de la solde.

Cette mesure est seule susceptible d'éveiller un volontariat pouvant combler les vacances et maintenir les sous-officiers en Corse, pendant une durée plus longue.

Cette indemnité entraînerait la disparition des vacances, la diminution du rythme des mutations, avec déménagement aux frais de l'Etat, et la suppression des détachements temporaires de personnel dans les postes réduits à deux unités.

Le moral du personnel et l'efficacité du service y gagneraient.

...../.....

- Habillement -

Il est impossible d'émettre un avis sur les avantages et les inconvénients du nouveau système de prime d'habillement qui doit être employé prochainement. Mais la situation actuelle dans laquelle le sous-officier ne perçoit ni effet, ni prime, n'a que trop duré. Il est indispensable que de nouvelles instructions soient diffusées rapidement.

- Matériel automobile -

La Compagnie détient 105 véhicules, à savoir :

- 20 V.L.
- 56 motocyclettes solos,
- 1 sanitaire,
- 12 camions,
- 5 camionnettes,
- 7 side-cars,
- 5 tricycles.

Elle doit recevoir, dans un proche avenir, 8 Jeeps en mauvais état.

Une grande partie de ces véhicules provient, tant des réquisitions que des récupérations effectuées après le départ des Armées ennemies. Ils sont entretenus avec soin, mais ils arrivent rapidement à l'extrême limite de leur utilisation. D'autre part, les pièces de rechange sont introuvables pour les véhicules de marque italienne dont l'indisponibilité définitive est à prévoir dans un proche avenir.

Dans l'état actuel de la dotation en moyens autos de la Compagnie, de nombreuses brigades sont dépourvues de moyens automobiles.

Il serait indispensable, pour ménager le personnel, faciliter le Commandement et donner une efficacité accrue au travail, d'attribuer à la Compagnie Autonome :

- 30 motos-solos d'une puissance d'au moins 5 C.V. et de doubler son allocation d'essence.

- Logement -

Les logements sont, en général, défectueux et vétustes. Beaucoup manquent du confort le plus élémentaire : pas d'électricité, pas de plafond, pas d'eau courante. Celle-ci doit être prise à des puits ou à des fontaines, situés parfois à plusieurs centaines de mètres de la caserne.

Cette situation ne peut s'améliorer actuellement, faute de crédits d'entretien suffisants. Les propriétaires des casernes, des particuliers en général, n'ont fait aucune grosse réparation depuis plusieurs années, car les loyers payés étaient insuffisants. On peut espérer un certain concours de leur part, depuis le réajustement des loyers.

3° - Vie dans la société et rapports avec les autorités -

Le personnel originaire du Continent ne se lie pas avec les éléments civils . Les rapports sont néanmoins empreints de confiance .

L'extrême faiblesse de leur pouvoir d'achat conduit les gendarmes à une vie très effacée .

Les autorités ont , pour les militaires de la Gendarmerie , beaucoup d'estime et de confiance .

4° - Evènements importants -

Néant .

5° - Cas d'objection de conscience -

Néant .

III - REPERCUSSION de L'ETAT d'ESPRIT sur la DISCIPLINE et sur la TENUE -

a) - des Officiers -

1° - Impression générale : Très bonne .

2° - Récompenses : Le Chef d'Escadron CROISILE , Commandant le Groupe de BASTIA , a obtenu les félicitations écrites du Chef de Corps , pour sa belle attitude au cours d'un important service de Maintien de l'ordre , à BASTIA .

3° - Punitions : Néant .

b) - des Sous-Officiers -

1° - Impression générale :

Malgré les difficultés signalées ci-dessus qui affectent le moral du personnel , l'état d'esprit reste bon dans l'ensemble . La discipline et la tenue sont satisfaisantes en général .

2° - Récompenses accordées , depuis le 1er Octobre 1949 :

- les félicitations écrites du Commandant de Compagnie ont été accordées :

- à un M.D.L.Chef , pour "habileté professionnelle" ,
- à un M.D.L.Chef , pour "zèle déployé dans le service" .

...../...

les félicitations écrites du Commandant de Groupe ont été accordées :

- à un M.D.L.Chef et 3 gendarmes pour "habileté professionnelle"
- les félicitations écrites du Commandant de Section ont été accordées :

- à un gendarme pour "zèle déployé dans le service" .

3°- Sanctions diverses , depuis le 1er Octobre 1949 : 23 sanctions , d'un total de 485 jours d'arrêts , dont 390 de rigueur , ont été infligées au personnel , pour les motifs suivants :

- 7 , pour fautes dans le service ,
- 3 , pour négligence dans le service ,
- 1 , pour imprudence dans la conduite d'un véhicule ,
- 4 , pour inconduite ,
- 2 , pour actes d'indiscipline ,
- 1 , pour acte d'indiscipline et fautes dans le service ,
- 1 , pour indélicatesse ,
- 1 , pour manque de dignité professionnelle
- 3 , pour inconduite habituelle et manque de dignité professionnelle .

En outre , deux gradés et quatre gendarmes ont été changés de résidence d'office , par mesure de discipline .

IV - ACTION DU COMMANDEMENT -

- a) - Mesures prises pour maintenir et exalter le moral du personnel
- Visites fréquentes des Officiers et des Commandants de Section dans les Brigades pour conseiller , diriger et encourager le personnel ,
 - Paiement rapide des soldes et rappels ;
 - Démarche pour améliorer le confort de leur foyer ,
 - Octroi , par les Commandants de Section , de permissions de 24 heures pour permettre le ravitaillement et les achats à la ville , pour le personnel des résidences déléguées ,
 - Contacts fréquents avec les familles des militaires partis pour l'Indochine ,
 - Secours accordés à l'occasion de maladies ou de deuils ,
 - Distribution de friandises à l'occasion de Noël , organisation d'Arbres de Noël .

...../.....

- II -

b) - Mesures proposées -

I° - d'ordre général -

- Budget autonome de la Gendarmerie , non lié à celui de la Défense Nationale , si souvent amputé .

- Reclassement du personnel Officier avec une échelle indiciaire spéciale , ou octroi d'une prime de technicité .

- Attribution gratuite d'effets d'habillement aux Officiers .

- Réalisation rapide du tableau de dotation théorique en matériel prévu par D.M. n° 04.898/EMA/IO , du 13 mai 1947 .

- Augmentation sensible du taux de l'indemnité de Maintien de l'ordre .

- Passage rapide des examens pour la fonction de gendarme O.P.J. Attribution d'une prime à tous les Officiers et Sous-Officiers O.P.J.

2° - particulières à la Compagnie Autonome de Gendarmerie de la Corse -

- Attribution d'une indemnité de cherté de vie , ou d'insularité, spéciale à la Corse et atteignant 25 % de la solde nette .

- Autorisation de prononcer les promotions du personnel Sous-Officier inscrit au tableau d'avancement de la Compagnie .

- Affectation de personnel , Officiers et Sous-Officiers , pour combler les vacances .

- Attribution d'un jardin d'une superficie de 4 ares .

- Construction ou achat de casernes par l'Etat .

- Gratuité du transport par mer ou par air tous les ans et non tous les deux ans .

V - SERVICE SOCIAL - SECURITE SOCIALE 6

a)- Activité du Service Social de la Compagnie -

Au cours des six derniers mois , le Chef de Corps a accordé au personnel 7 secours , d'un montant total de 28.164 francs .

39 livrets de Caisse d'épargne ont été remis , représentant un total de 19.500 francs .

Par ailleurs , le Ministre a accordé 17 secours , dont 4 à des veuves de militaires de l'Arme , d'un montant total de 128.360 frs.

Le Ministre a également accordé un prêt d'honneur de 100.000 francs à un gendarme .

...../.....

b) - Situation du compte de secours de la Compagnie -

Etat joint .

c)- Sécurité Sociale -

Les remboursements partiels des frais engagés, par la Sécurité Sociale , commencent à parvenir aux intéressés affiliés à la "Mutuelle Militaire" . Les militaires affiliés à la "Caisse Nationale du Gendarme" n'ont encore perçu aucun remboursement pour des dépenses remontant au mois de juin 1949 . La gêne est très sérieuse dans certains foyers où des sommes importantes ont été engagées pour maladies .

VI - CONCLUSION -

Le personnel de la Compagnie Autonome de Gendarmerie de la Corse s'efforce , malgré les grandes difficultés matérielles , de servir , à tous les échelons , avec dévouement et activité . Le seul mais profond malaise qui touche le moral de tous est dû :

- à l'impossibilité de faire vivre une famille , dans l'île , dans des conditions normales , sans l'attribution d'une indemnité compensatrice de vie chère ,

- à l'importance et à la fréquence des départs pour l'Indochine .



SERVICE SOCIAL.

GENDARMERIE NATIONALE

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

COMMANDEMENT REGIONAL DE LA GENDARMERIE DE LA IX^e REGION MILITAIRE

COMPAGNIE AUTONOME DE GENDARMERIE DE LA CORSE.

-S I T U A T I O N du compte de secours de la Compagnie au 1er Mars 1950

-0-

Designation des Rubriques.	R E C E T T E S .			D E P E N S E S .			Prêt d'honneur
	Primes individuelles	Subventions et réunions.	Subventions et fêtes	Livrets de baisse d'épargne.	Secours au personnel	Divers	
Solde au compte:							
secours à la fin du semestre précédent.....	8.294						
PRIMES:							
SEPTEMBRE.....	7.670		5.000				
OCTOBRE.....	7.970			5.000	5.000		10.000
NOVEMBRE.....	7.700			5.500	3		13.664
DECEMBRE.....	7.700		1.000		2	10.000	10.000
JANVIER 1950.....	7.700						
FEBVRIER 1950.....	7.700		800		1	75.000	14.000
TOTAUX.....	54.734		6.800		7	28.164	47.664
AVOIR AU 1.3.50.....							5.000

AJACCIO

N° 2. DEN. C. BENDARME 1950.
le 11 Mars 1950
Le Capitaine



le Capitaine Denis